

# ***Feature It!***

## **Initiative provisoire d'aide au développement de longs métrages en langue anglaise au Québec**

Les modalités et les exigences des *Principes directeurs du fonds du long métrage du Canada – Programme d'aide au développement pour les productions de langue anglaise* (les « *Principes directeurs (aide au développement)* ») s'appliquent à la présente initiative provisoire, sauf dans la mesure où lesdits *Principes directeurs (aide au développement)* sont spécifiquement modifiés par les principes directeurs de cette initiative provisoire.

### **1. FEATURE IT!**

#### **1.1 Esprit et objet**

Téléfilm Canada et les intervenants de l'industrie reconnaissent les réalités distinctes des marchés de langue française et anglaise et conviennent de la nécessité d'adopter des démarches asymétriques pour répondre aux enjeux propres à chacun. Ainsi, dans le cadre du plan stratégique de son bureau du Québec, Téléfilm Canada propose cette initiative aux créateurs de langue anglaise qui travaillent au Québec afin de développer des longs métrages de fiction en langue anglaise.

#### **1.2 Objectifs et résultats prévus**

Les objectifs de cette initiative sont de donner l'occasion aux producteurs anglophones<sup>1</sup> admissibles qui travaillent au Québec de développer des projets de longs métrages répondant aux attentes du marché, auparavant financés par le biais du programme *Feature It!*

En fournissant de la formation de haute qualité à des créateurs anglophones travaillant au Québec et en soutenant le développement de leurs projets, Téléfilm Canada s'attend à rehausser les compétences au sein de l'industrie, à augmenter le nombre de scénarios et de productions de longs métrages dans ce marché secondaire et à améliorer l'accès des créateurs au financement traditionnel.

### **2. REQUÉRANTS ADMISSIBLES**

**Pour être admissibles, en plus de respecter les critères des *Principes directeurs (aide au développement)* relatifs aux requérants admissibles, les requérants doivent respecter les critères suivants :**

---

<sup>1</sup> Est considérée comme anglophone toute personne, quelle que soit son origine ethnique ou sa langue maternelle, dont la première langue ou la principale langue officielle est l'anglais.

Les requérants doivent avoir reçu une avance en développement par le biais du programme *Feature It!* entre 2007 et 2011.

Leur siège social doit être situé au Québec.

Pour cette initiative, les requérants n'ont pas à respecter les critères d'admissibilité de la politique d'affaires *Procédure d'admissibilité des producteurs (Bureau du Québec)*.

### 3. PROJETS ADMISSIBLES

**Pour être admissibles, en plus de respecter les critères d'admissibilité des projets prévus aux *Principes directeurs (aide au développement)*, les projets doivent respecter les critères suivants :**

- Qu'il s'agisse d'un projet de long métrage de fiction en langue anglaise<sup>2</sup> ayant reçu des fonds de développement dans le cadre du programme *Feature It!* entre 2007 et 2011;
- Qu'il s'agisse d'une première ébauche ou d'une ébauche subséquente du scénario; cependant, les phases « Feu vert » et de montage ne sont pas des étapes de développement admissibles dans le cadre de cette initiative;
- Que le conseiller à la scénarisation du projet soit confirmé;
- Que la taille estimative du budget de production se situe entre 250 000 \$ et 1 500 000 \$.

Les requérants peuvent soumettre jusqu'à deux projets dans le cadre de cette initiative. On ne retiendra cependant qu'un projet par requérant, au maximum.

### 4. AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Téléfilm encourage tout requérant à retenir les services d'un producteur-consultant admissible selon les *Principes directeurs du fonds du long métrage du Canada — Programme de développement et de production pour les productions de langue française*.

La participation financière de Téléfilm n'excédera pas 80 % des dépenses admissibles, sans excéder 25 000 \$ par phase, ou 30 000 \$ par phase si le requérant engage un producteur-consultant.

La participation financière de Téléfilm n'excédera pas 80 000 \$ pour les phases combinées de scénarisation.

---

<sup>2</sup> La production envisagée doit être d'au moins 75 minutes. Les projets principalement destinés aux marchés de la vidéo ou de la télévision ne sont pas admissibles.

## 5. SOUMISSION DES DEMANDES

Les requérants doivent soumettre leurs demandes en ligne par le biais des services d'[eTéléfilm](#) au plus tard le lundi 16 janvier 2012.

## 6. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront choisis en fonction de leur originalité et de leurs qualités créatives, ainsi que de leur faisabilité selon la taille du budget de production envisagé. Également, le fait que les requérants ont retenu ou non les services de producteurs-consultants pourrait être pris en considération par Téléfilm.